

Déclaration liminaire du SNETAA-FO
CAPA ultimes recours des appréciations finales des RDVC 2019-2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Cette année 2021, voit la loi de transformation de la fonction publique entrer pleinement en vigueur. Cette loi prive les commissions paritaires de la quasi-totalité de leurs compétences. Ne se tiendront dorénavant que les commissions disciplinaires et l'étude des ultimes recours des rendez-vous de carrières.

C'est au titre de cette dernière compétence que nous sommes réunis en visioconférence.

La première chose qui surprend à la lecture des documents envoyés par les services du rectorat, c'est la baisse très significative de PLP éligibles à un des rendez-vous de carrière en 2019-2020 par rapport à l'année scolaire précédente. De 473, ce nombre est passé à 297, soit une baisse de plus de 37%. Comment expliquer cela ?

Une autre évolution qui pose question est celle du nombre de recours gracieux accordés par Madame le Recteur. Ils représentaient 86% pour les rendez-vous de carrière de l'année 2018-2019 et ne représentent plus que 25% pour l'année 2019-2020. Pourquoi moins de bienveillance d'une année sur l'autre ?

Moins de recours gracieux acceptés, c'est une plus grande proportion de PLP éligibles qui saisissent la CAPA.

Ces recours sont-ils tout simplement une variable d'ajustement pour atteindre les quotas des différentes appréciations finales fixés par les autorités ?

Le SNETAA-FO souhaiterait savoir comment ces appréciations finales sont émises. Il n'y a aucune logique apparente. Comment expliquer qu'un PLP avec 9 items *Excellent* et 2 items *Très Satisfaisant*, se retrouve avec une appréciation finale *Très Satisfaisante*, tout comme un PLP avec 3 items *Excellent*, 6 items *Très Satisfaisant* et 2 items *Satisfaisant*.

Ce que redoute le SNETAA-FO, c'est que les appréciations finales dépendent avant tout de la capacité du PLP à accepter des missions et des tâches non rémunérées qui vont au-delà de leurs obligations de service.

La proportion de recours croit avec le rang du rendez-vous de carrière. Plus les PLP ont de l'ancienneté dans l'éducation nationale, plus grand est le sentiment que leur implication dans leurs missions n'est pas reconnue à sa juste valeur. Ce sentiment est légitime. Quand on compare les comptes-rendus des rendez-vous de carrière aux avis émis par le Recteur, on s'aperçoit que des appréciations littérales dithyrambiques sont parfois suivies que d'un *Très Satisfaisant*. On constate que ce sont uniquement des PLP avec des avis *Très satisfaisant* qui ont saisi la CAPA. On constate aussi que 22 des 24 recours gracieux qui ont été formulés, l'ont été pour passer de l'avis *Très Satisfaisant* à *Excellent*.

Les collègues qui les ont formulés, sont très souvent investis auprès des élèves et dans la vie de leur établissement. Ce manque de reconnaissance ne va pas les inciter à mettre en place de nouveaux projets ou à poursuivre ceux en cours.

La pérennité de l'appréciation finale lors du troisième rendez-vous de carrière, a aussi incité les collègues arrivés au 3^{ième} rendez-vous de carrière à formuler des recours gracieux ou à saisir la CAPA.

Passé le 3^{ième} rendez-vous de carrière, il peut rester jusqu' à vingt ans à faire dans le métier à un PLP. Comment motiver ceux à qui l'administration explique que les projets qu'ils mènent sont superbes mais pas assez pour mériter plus qu'un satisfaisant ?

Il est donc urgent pour le ministère de revoir le caractère définitif de l'appréciation finale du 3^{ième} rendez-vous de carrière.

On ne peut conclure cette déclaration sans évoquer la période actuelle, marquée par une crise sanitaire inédite. Pour le SNETAA-FO, la vaccination de tous les personnels de l'Éducation nationale doit se faire dès maintenant au même titre que les personnels soignants. Cela permettra d'assurer la sécurité des personnels, d'assurer l'École et de casser les chaînes de contamination.

Mais il n'y a pas que la crise sanitaire qui marque cette période, il y a aussi les attaques contre les droits des personnels et notamment les enseignants de la voie professionnelle. Les textes sur l'organisation des PFMP ne sont pas toujours respectés, des pondérations inférieures à 1 apparaissent dans des ventilations de service, des grilles horaires ne sont pas conformes, des emplois du temps sont modifiés le jour même et sans prévenance... Madame le Recteur doit immédiatement faire cesser tout cela.

Enfin, nous remercions le service des Actes collectifs pour les documents transmis ainsi que pour les réponses à nos questions.

Je vous remercie.